



Dialogue

sur l'autonomie
alimentaire du
Québec



Rédaction

Amina Baba-Khelil
Ghalia Chahine
Clémentine Gombart
Paul Racette Dorion

Collaboration

Daniel Bernier	Katia Colton-Gagnon
Isabelle Bouffard	Sarah Delisle
Marie-Eve Bourdeau	Annie Tessier
Guylain Charron	David Tougas

Relecture

Isabelle Bouffard
Magali Delomier
Charles-Félix Ross
Malorie Flon, Institut du Nouveau Monde
Francis Huot, Institut du Nouveau Monde

Nous tenons à remercier chaleureusement les membres du comité aviseur du Dialogue sur l'autonomie alimentaire du Québec qui ont relu et commenté ce document :

Béatrice Alain	Directrice générale du Chantier de l'économie sociale
Jean-François Archambault	Directeur général et fondateur de La Table des Chefs
Jérôme Dupras	Professeur en économie écologique et responsable du Laboratoire d'économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais
Stéphane Forget	Vice-président, affaires coopératives, institutionnelles et développement durable de Sollio Groupe coopératif
Marcel Groleau	Président général de l'Union des producteurs agricoles
Marie-Claude Mainville	Vice-présidente de Bœuf Québec et administratrice de la Société des parcs d'engraissement du Québec
Marie-Hélène Pâquet	Coordonnatrice du Réseau des fermiers de famille-CAPÉ
Colleen Thorpe	Directrice générale d'Équiterre
Gerry Van Winden	Président-directeur général de Vegpro International

Design graphique

Pascale Dufour

Révision linguistique

Djazia Abdoun
Mélanie Lafontaine

ISBN 978-2-89556-208-5 (PDF)
Dépôt légal, 3e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

Table des matières

Introduction	4
Thème 1 : Produire et vivre de l'agriculture	7
Production et occupation du territoire	7
A. Protection du territoire et des activités agricoles	8
B. Ressources nécessaires	10
C. Environnement et changements climatiques	13
D. Ressources humaines	17
E. Soutien aux producteurs agricoles	19
Thème 2 : Renforcer les échanges et la mise en marché	22
Mise en marché des produits	22
A. Mise en marché collective	22
B. Accords internationaux et compétitivité	24
C. Achat local	25
D. Infrastructures régionales	28
E. Étiquetage	30
Thème 3 : Privilégier les aliments du Québec	34
Consommation et attentes sociétales	34
A. Le rôle des institutions	34
B. Le rôle des citoyens	35
Le dialogue est ouvert	37
Annexes	38

Introduction

Le secteur de l'agriculture et de la transformation alimentaire est essentiel à la prospérité du Québec et joue un rôle majeur dans la vitalité des régions rurales. Il est également crucial pour la sécurité alimentaire. Ainsi, afin d'en assurer le fonctionnement, chaque maillon de la chaîne de valeur doit jouer efficacement son rôle. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir les défis auxquels peut faire face cette chaîne en situation de crise.

Accroître l'autonomie alimentaire du Québec semble être devenu un objectif partagé et consensuel depuis le début de la pandémie. Il s'agit en effet d'un enjeu qu'on ne pourra plus désormais négliger ou déléguer, et ce, pour des raisons de sécurité et d'indépendance d'un pays ou d'un territoire vis-à-vis de l'extérieur. Depuis cet épisode, la préoccupation de vivre une pénurie alimentaire s'est inscrite dans la conscience collective et dès lors, aucun pays ne pourra consentir à sacrifier son secteur agroalimentaire.

Le monde de l'après-pandémie devra être défini, construit et porté par tous, tant par les gouvernements, les producteurs agricoles, les autres acteurs de la chaîne alimentaire que par les citoyens consommateurs. La relance passera inévitablement par un projet de société auquel toutes les parties prenantes devront adhérer et contribuer. La question de l'autonomie alimentaire devra être un pan incontournable dans ce projet de société. Elle aura à faire suite à tous les efforts mis en œuvre dès les premiers jours de cette crise, à savoir une agriculture résiliente, une collaboration importante et une prise de conscience du devoir de chacun de prendre ses responsabilités. Afin de retrouver le pouvoir et la capacité de nourrir le Québec tout en étant plus résilient face aux prochaines crises, il sera nécessaire, plus que jamais, de continuer à s'engager collectivement.

Par conséquent, comment l'agriculture s'insérerait-elle dans la relance du Québec pour répondre à ce nouveau contrat social permettant d'augmenter notre autonomie alimentaire? Quels seraient les ajustements nécessaires pour chaque maillon de la chaîne alimentaire? Comment chacun (individuellement ou collectivement) pourrait-il s'engager pour y parvenir? Autant de questions auxquelles l'Union des producteurs agricoles (UPA) désire répondre, avec le soutien de l'Institut du Nouveau Monde et par le biais de la démarche de dialogue entre les citoyens et les producteurs agricoles du Québec.

De prime abord, il est important de commencer par définir le concept d'autonomie alimentaire. Celui-ci fait référence à la capacité de subvenir aux besoins alimentaires d'une population locale, de maintenir la diversité de l'offre et de permettre un accès facile aux produits pour tous. En plus de profiter à l'ensemble de la population, une stratégie d'autonomie alimentaire peut également avoir des retombées positives par la création d'emplois et de richesses, ainsi que la revitalisation des territoires. Elle

engendre aussi une meilleure résilience face aux crises et une plus grande stabilité économique et politique.

Par ailleurs, il est important de ne pas confondre cette notion avec celle de sécurité alimentaire. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Par le développement de son autonomie alimentaire, le Québec souhaite produire davantage pour pouvoir combler les besoins locaux. Par conséquent, des questions sont posées en ces termes : l'autonomie est-elle pour autant synonyme d'autarcie, de fermeture des marchés extérieurs, de replis sur soi? Comment concilier autonomie alimentaire et commerce international? Quels équilibres y a-t-il lieu de rechercher dans l'encadrement des échanges, et quelles seront les conditions justes et équitables pour que les agriculteurs d'ici et d'ailleurs puissent vivre de leur métier?

Le présent document a pour but de dresser le portrait non exhaustif des connaissances sur le fonctionnement, les caractéristiques et les défis du système alimentaire québécois, tout en dégagant le rôle de différents acteurs pour faire de l'autonomie alimentaire une priorité collective et gouvernementale. Il est subdivisé en trois thèmes :

- La production agricole et les conditions permettant aux agriculteurs de vivre de leur métier et de valoriser le territoire;
- Les échanges et la mise en marché des produits agricoles;
- Les actions des institutions et des citoyens pour privilégier les produits agricoles du Québec.



Produire et vivre de l'agriculture



Thème 1 : Produire et vivre de l'agriculture

Production et occupation du territoire

La production agricole est à la base de tout système alimentaire. C'est la première étape qui consiste à extraire un produit comestible de différents milieux, soit par l'agriculture ou la pêche, en vue de le transformer, de le consommer ou de le commercialiser.

Il y a lieu de rappeler que le secteur agricole au Québec doit conjuguer avec les réalités climatiques qui lui sont propres (nordicité et saison de croissance limitée) comparativement aux autres puissances agricoles, notamment les États-Unis et le Brésil. Il est, de ce fait, limité dans la variété des produits qu'il peut offrir, les agrumes par exemple, mais en même temps, sa situation géographique lui confère une position lui permettant de fournir des produits tels que du sirop d'érable ou des bleuets. Par ailleurs, la production d'aliments est intrinsèquement liée au territoire, car elle dépend de ses ressources, notamment de l'eau et du sol.

Si la terre productive est encore aujourd'hui disponible en quantité suffisante, c'est grâce à des lois visionnaires adoptées à la fin des années 1970. Elles ont permis de ralentir l'urbanisation et de protéger le territoire et les activités agricoles.

Cependant les changements climatiques bouleversent les façons de faire et ajoutent une pression sur la disponibilité de la ressource en eau, en plus de favoriser l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes. Le poids de l'urbanisation demeure important et augmente en fonction de la croissance de la population hors zones urbanisées, ce qui, à long terme, compromet l'intégrité de la base territoriale productive.

Au Québec, l'autonomie alimentaire est encore possible. La terre est disponible, les producteurs sont engagés et les savoir-faire sont maîtrisés. L'ensemble du secteur agricole doit toutefois faire face à des exigences, à des pressions et à des changements sans précédent. Quelles sont les actions à prendre maintenant pour assurer le maintien de la capacité productive du Québec?

LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN QUELQUES CHIFFRES (voir aux annexes 1 et 2)



- En 2017 : 215 393 emplois et 5,1 % du produit intérieur brut¹;
- En 2019 : plus de 41 000² agriculteurs, 27 683³ entreprises agricoles et 9,7 G\$⁴ en recettes monétaires;
- L'industrie agroalimentaire a généré en 2017 près de 3,3 G\$ de revenus pour les gouvernements (dont 2 G\$ pour le Québec)⁵;
- Depuis 2010, le Québec affiche une balance commerciale agroalimentaire positive. En 2019, ses exportations représentaient 8,3 G\$, tandis que ses importations avaient une valeur de 7 G\$.

A. Protection du territoire et des activités agricoles

Le territoire agricole est une ressource non renouvelable. Chaque hectare de sol cultivable urbanisé est perdu. **Il faut environ 1000 ans pour qu'un centimètre de sol ne se reconstitue**, ce qui signifie que nous ne serons pas en mesure de produire plus de sol de notre vivant⁶. C'est pourquoi le Québec a adopté, dès 1978, la *Loi sur la protection du territoire agricole*, devenue depuis la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Cette loi protège une partie importante du sud du Québec, là où les terres agricoles possèdent le plus grand potentiel agronomique. Toute utilisation non agricole de cette zone doit systématiquement être approuvée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), organisme garant de la pérennité du territoire agricole québécois.

¹ ECORESSOURCES CONSULTANTS, *Les retombées économiques de l'industrie agroalimentaire québécoise en 2017*, février 2019.

² UPA, statistiques de perception et de participation au 31 décembre 2019.

³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC ET MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec – édition 2019*, [<https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/agriculture/profil-bioalimentaire2019.pdf>].

⁴ STATISTIQUE CANADA, *Tableau 32-10-0045-01 Recettes monétaires agricoles, annuel (x 1 000)*, [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210004501>].

⁵ ECORESSOURCES CONSULTANTS, *Les retombées économiques de l'industrie agroalimentaire québécoise en 2017*, février 2019.

⁶ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, *Polluer nos sols, c'est polluer notre avenir*, [<http://www.fao.org/fao-stories/article/fr/c/1126976/>].

La LPTAA ne permet pas de régler tous les problèmes liés à l'accès aux terres et au maintien des activités agricoles. La spéculation foncière, par exemple, contribue à la hausse fulgurante du prix des terres, ce qui en compromet l'acquisition par la relève notamment. Le prix à l'hectare a en effet augmenté annuellement de 11,4 % en moyenne au cours des dix dernières années⁷. C'est pourquoi des initiatives comme les fiducies d'utilité sociale agricole (communément appelée fiducie foncière) émergent, assurant non seulement la pérennité de la vocation agricole, mais également de la propriété des terres.

TERRITOIRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES



- **Superficie totale de la zone agricole, incluant les boisés, certains usages non agricoles (routes, maisons, emprises, etc.), les cours d'eau et les friches : 6,3 millions d'hectares⁸ ou 4,7 % du territoire québécois;**
- **2,3 millions d'hectares (ha) sont exploités à des fins agricoles (2017), soit à peine 2 % du territoire québécois⁹;**
- **0,28 ha de terres arables par habitant par rapport à 1,9 ha en Australie et à 0,4710 aux États-Unis;**
- **Depuis 1992¹¹, la pression urbaine est constante :**
 - **plus de 23 500 ha ont été exclus de la zone agricole au profit de l'étalement urbain;**
 - **150 000 ha de terres soustraites à des fins non agricoles (infrastructures, services, industries, etc.);**
 - **des demandes touchant près de 180 000 ha pour une utilisation non agricole ou une exclusion de terres agricoles ont été refusées par la CPTAQ.**

⁷ FINANCEMENT AGRICOLE CANADA, Rapports, Valeur des terres agricoles.

⁸ CPTAQ, rapports annuels.

⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), *Politique bioalimentaire 2018-2025*, p. 77.

¹⁰ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, Terres arables (hectares par habitant).

¹¹ Compilation de la Direction recherches et politiques agricoles de l'UPA selon les données de la CPTAQ, rapports annuels.

Le rôle de la CPTAQ est de protéger la base territoriale nécessaire pour nourrir le Québec. Cependant, le manque de planification et les interventions gouvernementales ont contribué à l'étalement urbain et à la perte de terres agricoles au profit de projets d'hôpitaux, d'autoroutes, etc. Ces infrastructures accentuent la pression découlant de l'expansion urbaine et des demandes municipales en matière de développement.

L'agriculture est pratiquée dans la très grande majorité des cas dans les milieux ruraux du Québec; ses retombées exceptionnelles assurent la vitalité économique des régions. Elle permet une redistribution de la richesse, depuis les consommateurs jusqu'aux producteurs dans ces milieux. Les répercussions sont d'autant plus importantes que les producteurs, par leurs besoins en main-d'œuvre et en équipements, font vivre à leur tour l'économie locale. L'agriculture est donc au centre d'une occupation dynamique du territoire et contribue au maintien de la vitalité de bon nombre de régions.

B. Ressources nécessaires

L'agriculture requiert de nombreuses ressources, tant naturelles, humaines que techniques. La plus importante, à la base même de l'activité agricole, est la terre. L'eau, le sol, les intrants et les infrastructures constituent les autres ressources fondamentales pour assurer sa pratique.

➤ Eau

L'eau est une ressource essentielle pour abreuver les animaux et faire croître les cultures. Au Québec, l'eau des précipitations comble la quasi-totalité des besoins des cultures. Selon les données de Statistique Canada, environ 3 %¹² des terres sont susceptibles de recevoir un apport en eau par l'irrigation (essentiellement les productions maraîchères, de pommes de terre et de petits fruits).

Toutefois, avec les changements climatiques, les besoins en eau d'irrigation pourraient augmenter et des investissements en infrastructures pourraient ainsi être nécessaires pour faire face aux périodes de sécheresse et combler les manques. Une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes est prévue, dont une hausse du nombre de périodes de stress hydrique¹³. Les conséquences sont variables selon l'intensité, mais ces événements conduisent à des pertes de rendement et de qualité, voire à la perte totale de certaines récoltes. Lorsque les sécheresses surviennent, elles

¹² STATISTIQUE CANADA, *Utilisation de l'eau à des fins agricoles au Canada*, [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/16-402-x/16-402-x2013001-fra.pdf?st=PUbdzS9B>], 2012.

¹³ Périodes durant lesquelles la demande dépasse la quantité d'eau disponible ou lorsque sa qualité en limite l'usage.

entraînent non seulement des pertes économiques considérables (en 2018, les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l’Abitibi-Témiscamingue ont été particulièrement affectées), aussi parfois même la perte complète de récoltes (en 2020, plusieurs parcelles en productions maraîchères ainsi que les cultures fourragères en général ont été fortement touchées).

➤ Sol

Le sol est le principal support physique des cultures. Il doit posséder plusieurs qualités pour être fertile, notamment une structure et une profondeur permettant aux plantes de développer leurs racines. Sa composition en présence de matières organiques doit assurer un bon approvisionnement en éléments nutritifs, en eau et en oligo-éléments (ex. : fer, zinc, cuivre). Un sol fertile est un sol vivant, riche d’une vaste biodiversité incluant la présence de vers de terre, de champignons et de bactéries, qui contribuent au recyclage de la matière organique et maintiennent une bonne porosité. En outre, le maintien de conditions assurant la santé des sols réduit la nécessité de recourir à des intrants de synthèse.

Au Québec, les sols qui réunissent ces conditions sont principalement situés dans la plaine du Saint-Laurent. Il s’agit d’un patrimoine indispensable à l’autosuffisance alimentaire, qui est néanmoins menacé par d’autres usages.

➤ Intrants

En agriculture, on appelle intrants les différents produits apportés aux terres et aux cultures provenant de l’extérieur de l’exploitation agricole et servant à améliorer le rendement annuel des cultures. Les engrais et les amendements (ex. : chaux agricole, fumiers) sont des substances incorporées dans le sol permettant d’améliorer la croissance des plantes et la richesse du sol. Les pesticides, quant à eux, contribuent lorsque nécessaire à assurer la qualité des récoltes et à protéger les plantes des insectes nuisibles et des maladies. En ce qui concerne les semences et les plants, ils sont le plus souvent le résultat d’un long processus d’amélioration génétique qui confère aux cultures différentes qualités recherchées, telles que de meilleurs rendements ou la résistance aux maladies.

➤ Énergie

Les producteurs agricoles ont besoin d’énergie pour le fonctionnement des tracteurs et des autres machines agricoles, ainsi que pour le chauffage des bâtiments d’élevage ou le séchage des grains.

Environ 80 % des besoins énergétiques des fermes québécoises sont comblés par les énergies fossiles (principalement le diesel et le propane). Néanmoins, cet usage ne représente que 2 % de l'ensemble des carburants et combustibles fossiles consommés au Québec¹⁴.

L'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) nécessite une révision des façons de faire et une diminution de la dépendance aux énergies fossiles. Des solutions de rechange existent, mais elles ne sont pas encore mises en œuvre. Le prolongement du réseau de distribution d'électricité de plus forte capacité (réseau triphasé) dans le milieu rural permettrait, pour certains usages (ex. : séchage du grain, évaporation de l'eau d'érable pour la production de sirop, force motrice pour le pompage), de remplacer directement et rapidement des volumes importants d'énergies fossiles, en plus d'offrir la possibilité de recourir à des moteurs électriques plus performants.

De plus, la venue de tarifs adaptés au secteur serricole est nécessaire pour offrir la possibilité aux entreprises agricoles de se développer et d'augmenter la présence de fruits et légumes frais sur les étals toute l'année.

Par ailleurs, l'accès limité au réseau de gaz naturel pourrait également compromettre ou complexifier le développement d'autres filières énergétiques prometteuses, comme la biométhanisation agricole¹⁵. Le déploiement des énergies vertes (biomasse, biométhanisation) est aussi nécessaire afin de faciliter la transition énergétique tout en valorisant les ressources du territoire.

➤ Infrastructures technologiques

Plusieurs technologies de pointe (robots de traite dans la production laitière, systèmes de surveillance dans le secteur porcin, systèmes d'irrigation en production maraîchère), la transition vers le numérique, l'intelligence artificielle et l'agriculture de précision sont de plus en plus populaires partout dans le monde, mais ne peuvent être utilisées de manière optimale lorsque l'accès à Internet haute vitesse est déficient.

En 2017, plus de 300 000 ménages en milieux ruraux au Québec n'avaient pas accès à Internet haute vitesse ou disposaient d'une connexion de mauvaise qualité. Au total, 84 % des ménages dans les

¹⁴ Pourcentage calculé à partir des données de Whitmore, J. et Pineau, P.-O., 2020, État de l'énergie au Québec 2020, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour Transition énergétique Québec, page 48.

¹⁵ La biométhanisation (appelée aussi digestion anaérobie) est un procédé de traitement des matières organiques par fermentation anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène. La biométhanisation dite agricole est caractérisée par un volume important d'intrants organiques de sources agricoles (ex. : fumiers liquides et solides, résidus de cultures) par rapport à d'autres sources de matières organiques.

régions rurales sont branchés à Internet, contre 90 % dans les centres urbains¹⁶. Une réalité qui empêche des familles, des entreprises et des travailleurs autonomes de s'installer dans certaines municipalités¹⁷ ou encore qui limite l'accès à des outils technologiques de gestion des bâtiments et des cultures aux entreprises agricoles.

C. Environnement et changements climatiques

Les producteurs agricoles du Québec sont engagés depuis de nombreuses années dans l'amélioration de leurs pratiques pour réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. Depuis 1994, les producteurs agricoles (l'UPA et tous ses affiliés) ont lancé de nombreux chantiers et projets (voir l'annexe 3) et y ont collaboré tout en faisant la promotion de la sensibilisation et l'adoption de nouvelles pratiques soutenues par des investissements majeurs.

Les défis auxquels les agriculteurs font face sont nombreux, d'où l'importance de leur participation active et une collaboration étroite avec les acteurs de la recherche et du transfert des connaissances. Des solutions de rechange viables pour les entreprises et adaptées aux enjeux et aux pratiques actuelles doivent être développées et pouvoir se décliner à l'échelle de la ferme.

➤ Changements climatiques

L'agriculture est parmi les secteurs économiques les plus touchés par l'évolution du climat. La pérennité des activités agricoles et la sécurité alimentaire sont directement liées à la capacité d'adaptation des entreprises agricoles. Les événements climatiques récents (canicule et sécheresse en 2018, printemps 2019 très pluvieux, gel et neige précoces à l'automne 2019, sécheresse au printemps 2020, etc.) rappellent la sensibilité de ce secteur aux aléas climatiques, l'importance de la gestion (par bassin versant notamment) et la nécessité d'accompagner les producteurs agricoles vers des systèmes plus résilients.

¹⁶ COOP CARBONE, *Les milieux ruraux du Québec : portraits régionaux*, [<https://tousruraux.quebec/wp-content/uploads/2018/05/portrait-milieuxruraux-coopcarbone-2018.pdf>], 14 mai 2018.

¹⁷ Radio-Canada, 2017.

QUELQUES TENDANCES CLIMATIQUES



- *1950 à 2011 : hausse d'environ 1 à 3 degrés des températures moyennes annuelles;*
- *2041 à 2070 : réchauffement d'environ 2 à 4 degrés selon les anticipations;*
- *1950 à 2010 : tendances à la hausse pour les pluies printanières et automnales et baisse importante des précipitations sous forme de neige;*
- *Des hausses importantes sont à prévoir pour les indices de précipitations abondantes et extrêmes dans toutes les régions du Québec.*

Il est primordial, en agriculture, de traiter conjointement les trois objectifs de lutte contre les changements climatiques : la réduction des émissions de GES, la séquestration du carbone et l'adaptation au climat futur dans les entreprises agricoles québécoises. Un traitement conjoint permettrait d'éviter les situations dites de « mal-adaptation »¹⁸ (adoption de mesures d'adaptation qui, par exemple, favoriseraient une augmentation des émissions de GES).

➤ Pesticides

Les pesticides sont utilisés en agriculture pour contrôler les mauvaises herbes, les insectes et les champignons qui attaquent les cultures. D'ailleurs, la protection des cultures contre les ravageurs, qu'elle soit mise en œuvre de façon mécanique, chimique ou biologique, est essentielle tant en production conventionnelle qu'en production biologique.

D'un point de vue économique, les producteurs agricoles n'ont aucun intérêt à utiliser les pesticides si la situation ne le justifie pas, car ces produits sont onéreux et influencent le coût de production. Les exportateurs, les transformateurs, les détaillants et les consommateurs exigent des produits qui répondent aux spécificités des différents marchés, et ce, à un prix compétitif. De plus, les producteurs agricoles au Québec sont tenus de respecter une réglementation environnementale parmi les plus sévères au monde (certification, justifications et prescriptions agronomiques pour l'achat de certains

¹⁸ OURANOS, *Vers l'adaptation – Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*, [https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/SyntheseRapportfinal.pdf], édition 2015, 415 pages.

pesticides, distances d'éloignement, etc.), ce qui réduit leur compétitivité par rapport à leurs concurrents.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada est responsable de la réglementation des pesticides, notamment en ce qui a trait à leur homologation. La *Loi sur les produits antiparasitaires* régit l'évaluation et la gestion des risques associés aux pesticides, avant et après leur homologation. Avant d'homologuer un pesticide, les scientifiques de l'ARLA évaluent les données fournies par le titulaire et s'assurent qu'il ne pose aucun risque inacceptable pour la santé et l'environnement. Une fois homologués, les pesticides font l'objet d'un système de surveillance des risques après commercialisation qui comprend notamment les programmes de réévaluation et d'examen spécial périodiques.

Par ailleurs, les producteurs agricoles sont les personnes les plus exposées aux pesticides et continuent à mettre tout en œuvre pour en réduire les risques pour la santé et l'environnement. Que ce soit à l'égard de la sécurité des producteurs, de l'innocuité des aliments ou de la santé des écosystèmes, tous les efforts sont déployés (essais de méthodes innovantes, projets de recherche, de transfert technologique et de sensibilisation réalisés auprès des producteurs agricoles) et constituent d'importants pas dans la bonne direction. Ces efforts doivent, toutefois, se poursuivre dans les prochaines années (soutien, accompagnement, formation, recherche).

BILAN DES EFFORTS RÉALISÉS PAR LES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR LA RÉDUCTION DES PESTICIDES



- **Ventes de pesticides en 2018 au Québec en diminution de 21 % par rapport aux ventes de 1992 et de 28 % par rapport aux ventes de 2017¹⁹;**
- **La cible provinciale (25 %) de réduction des risques pour la santé²⁰ a été atteinte et même dépassée. Depuis 10 ans, cette réduction a atteint 28 %²¹ au Québec;**
- **Taux de conformité aux normes établies très élevé pour les résidus de pesticides dans les fruits et légumes locaux (au-delà de 97 %) et supérieur aux produits importés²².**

¹⁹ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC), *Bilan des ventes de pesticides au Québec – année 2018*, Québec, 2020, [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/bilan/bilan-ventes-pesticides-2018.pdf>].

➤ Cohabitation – biodiversité

La biodiversité, ou la diversité biologique, se définit comme l'importance de la variété des différents organismes vivants dans un milieu donné. Une grande diversité témoigne d'un écosystème en bonne santé. Celle-ci peut notamment être améliorée en allongeant le cycle de rotation des cultures (plus de culture en rotation sur une même parcelle). La biodiversité sera aussi favorisée en accordant certains espaces au milieu naturel afin qu'il puisse exercer ses fonctions. Les effets bénéfiques d'un équilibre entre les activités agricoles et l'écosystème dans lequel elles se pratiquent sont connus. La biodiversité peut être utile à l'agriculture comme dans le cas de la pollinisation de nombreuses plantes ou le contrôle des insectes nuisibles par les oiseaux et les amphibiens. Toutefois, la présence de certaines espèces animales peut conduire à des enjeux de cohabitation plus ou moins importants. Par exemple, les chevreuils en surpopulation peuvent occasionner des dommages très néfastes aux cultures ainsi qu'aux vergers.

Le manque d'incitatifs encourageant les propriétaires à laisser une partie de leurs terres à l'état naturel, au bénéfice de la biodiversité et de la collectivité, est un frein majeur. Les espaces laissés à l'état naturel, particulièrement lorsqu'ils se trouvent en terres privées cultivables, sont parfois perçus comme improductifs et sources d'un manque à gagner. La reconnaissance et la rétribution financière par la collectivité des biens et services écologiques pourraient être une façon de remédier à cette perception.

➤ Bien-être animal

En décembre 2015, le Québec a adopté la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*. Celle-ci détermine les obligations auxquelles les propriétaires d'animaux de compagnie et les producteurs agricoles doivent se conformer pour assurer les soins propres aux impératifs biologiques des animaux et garantir leur sécurité et leur bien-être tout au long de leur vie.

La plupart des associations nationales d'éleveurs ont développé des codes de bonnes pratiques en collaboration avec le Conseil national pour les soins des animaux d'élevage, les vétérinaires et les groupes de protection des animaux pour les soins aux animaux.

²⁰ La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 du MAPAQ a défini des mesures de prévention et de rationalisation quant à l'utilisation des pesticides afin d'éviter les effets négatifs potentiels de ces produits pour la santé des travailleurs et de la population en réduisant l'exposition des travailleurs agricoles et de la population aux pesticides et en diminuant les risques d'exposition aux pesticides (entreposage, manipulation, etc.).

²¹ MELCC, *Bilan des ventes de pesticides au Québec – année 2018*, Québec, 2020, [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/bilan/bilan-ventes-pesticides-2018.pdf>].

²² MAPAQ, *Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires*, 2020, [<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/Qualitedesaliments/laboratoireseexpertise/Pages/laboratoireseexpertise.aspx>].

Plusieurs secteurs d'élevage ont également mis en place des programmes obligatoires d'assurance qualité et de certification en matière de bien-être animal qui sont appliqués et audités à la ferme.

Chaque fois que de nouvelles normes sont adoptées pour le bien-être animal, des investissements importants sont requis par les entreprises agricoles pour la mise à niveau des bâtiments d'élevage. L'impact financier est d'autant plus important que ces coûts ne se traduisent pas nécessairement par une rémunération du marché ni une majoration des prix.

Pour sa part, la loi fédérale sur la santé des animaux édicte ce qui est interdit et ce qui est obligatoire en matière de transport des animaux. Des changements sont régulièrement apportés en fonction des réalités observées sur le terrain et des attentes sociétales.

D. Ressources humaines

Le fonctionnement d'une ferme requiert des ressources humaines, et ce, malgré les progrès réalisés en matière de mécanisation. La plupart des fermes au Québec sont gérées par une ou deux personnes, généralement d'un même cercle familial, qui comptent également sur la présence d'employés à certains moments précis de l'année, généralement lors des semis ou des récoltes. Les producteurs sont également appuyés d'une panoplie de professionnels qui peuvent les aider dans la prise de décision et la gestion de leur ferme.

➤ Travailleurs étrangers temporaires

Alors que le secteur agricole emploie près de 56 000 travailleurs²³, chaque année, ils sont plus de 16 000 à venir de l'étranger (principalement d'Amérique latine) pour travailler dans les fermes du Québec. Ils se retrouvent dans toutes les productions, du maraîchage à la production laitière en passant par l'acériculture. La crise de la COVID-19 a mis en lumière l'importance de ces travailleurs pour le secteur et surtout la faible résilience de ce système, notamment quand des contraintes aux déplacements des personnes s'ajoutent (circulation, frontière, etc.). Le caractère temporaire de ces emplois et du permis de travail suscite de plus en plus de débats et de questions.

²³ Guichet emplois Canada, Portrait sectoriel du Québec 2018-2020, [https://www.guichetemplois.gc.ca/content_pieces-eng.do?cid=11244]

Des intervenants dénoncent les modalités du programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en raison du fait que les travailleurs sont liés à une seule ferme pour toute la durée de leur séjour, menant, dans de rares cas, à des abus dans les conditions de travail.

➤ Relève

Plus de la moitié (56 %) des nouvelles entreprises agricoles sont créées à la suite d'un transfert familial. Le démarrage de nouvelles entreprises est quant à lui en hausse, et un peu plus du tiers des producteurs de la relève se lance aujourd'hui dans l'entrepreneuriat. Peu de producteurs de la relève se tournent vers un transfert à un tiers qui provient de l'extérieur de la famille (voir l'annexe 4). Ce type de transfert est particulièrement difficile, car les producteurs de ce type de relève ne proviennent généralement pas du domaine agricole et l'acquisition complète d'une entreprise agricole, à valeur marchande, est extrêmement coûteuse.

➤ Professionnels

À l'instar d'autres pays en Amérique du Nord ou en Europe (France, Angleterre), le Québec fait face à un désintérêt des nouveaux médecins vétérinaires pour les grands animaux. Si la médecine des animaux de compagnie est en croissance, c'est loin d'être le cas pour celle des animaux d'élevage où l'on observe une pénurie de vétérinaires.

- *Seulement 15,5 % des membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec travaillent dans le secteur des animaux pour l'agriculture (bovins, porcs et volailles) et 6 % sont en pratique mixte (animaux de compagnie et grands animaux);*
- *Plusieurs régions connaissent des bris de services vétérinaires ou des indices de fragilité.*



En ce qui a trait au service-conseil, près de 2 144 conseillers agricoles, notamment des agronomes, des techniciens agricoles ou des comptables, sont disponibles pour offrir des services-conseils subventionnés dans des domaines de spécialités très variés.

L'État jouait historiquement un rôle de premier plan en matière de conseils aux producteurs. Or, entre 1995 et 2015, le nombre d'agronomes employés par le gouvernement du Québec a chuté de 44 %²⁴.

E. Soutien aux producteurs agricoles

La question de l'intervention des États dans le secteur agricole par le biais de politiques agricoles et de soutien des prix et de programmes de crédit, d'assurances, d'aides aux exportations, etc. remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait. Il est tout d'abord question de sécurité alimentaire si bien qu'aucun État ne peut consentir à sacrifier son agriculture. Les autres raisons relèvent des caractéristiques propres à l'agriculture. On peut en citer quelques-unes à titre d'exemples :

- Conditions climatiques difficilement contrôlables rendant donc plus aléatoire la production face à la demande (épisodes de surabondance et de pénurie);
- Forte volatilité des prix sur le marché due, entre autres, aux épisodes de surabondance et de pénurie;
- Périssabilité des produits agricoles;
- Inélasticité-prix de la demande, ce qui signifie que la variation du prix n'entraîne pas une variation de la demande de façon proportionnelle;
- Forte concentration des acheteurs face à un nombre élevé de producteurs et donc faible pouvoir de négociation de ces derniers.

En vue de développer notre autonomie alimentaire, il importe que les agriculteurs puissent vivre décemment de leur métier. À ce titre et comme expliqué plus haut, les pouvoirs publics de tous les pays occidentaux se sont dotés de programmes leur permettant de soutenir leur agriculture.

²⁴ ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC, *Mémoire de l'Ordre des agronomes du Québec concernant l'examen des impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois*, 2019, [https://oaq.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/MemoireOAQ-CAPERN_2019-07-26.pdf].

➤ Niveau de soutien aux producteurs

Selon les pays, le niveau de subventions directes aux agriculteurs peut varier fortement. La comparaison de ces subventions versées aux producteurs dans les différents pays montre qu'au Québec (5 %), elles sont inférieures aux États-Unis (8 %) ainsi qu'à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (11 %) et de l'Union européenne (17 %) en 2017²⁵. De plus, plusieurs pays ayant un climat semblable à celui du Québec (Islande, Norvège) affichent un soutien agricole élevé et stable, autour de 50 %²⁶.

²⁵ ECORESSOURCES CONSULTANTS, *Les retombées économiques de l'industrie agroalimentaire québécoise en 2017*, février 2019.

²⁶ *Ibid.*



Renforcer les échanges et la mise en marché



Thème 2 : Renforcer les échanges et la mise en marché

Mise en marché des produits

Parmi les modes de commercialisation des produits agricoles au Québec, on compte la mise en marché collective qui permet aux producteurs de se regrouper afin de négocier collectivement les conditions de mise en marché d'un produit agricole avec les acheteurs et d'organiser la production pour mieux répondre aux besoins du marché.

La commercialisation est une étape clé permettant aux produits agricoles d'être acheminés depuis leur lieu de production jusqu'au consommateur par le biais de la distribution alimentaire. Les formules les plus courantes de distribution passent par des canaux tels que les grandes chaînes de distribution.

À ces canaux traditionnels de distribution (grandes chaînes de distribution) s'ajoutent les marchés de proximité qui sont un mode de mise en marché directement du producteur au consommateur (vente directe telle que les paniers maraîchers, les kiosques à la ferme, les marchés publics) ou avec au maximum un seul intermédiaire (vente indirecte, par exemple les revendeurs dans les marchés publics, les épiceries de produits locaux). Ce mode de mise en marché permet de renforcer l'achat local, de mieux répartir la valeur ajoutée, de sensibiliser les citoyens à l'agriculture en développant une relation entre producteurs et consommateurs et de dynamiser le territoire agricole, tout en réduisant les impacts climatiques liés au transport des marchandises.

Il est important de noter que ce type de mise en marché est également possible pour les produits qui sont commercialisés de façon collective.

L'ensemble de ces mécanismes sont encadrés par des normes, des lois et des protocoles de suivi de la salubrité des aliments, de la traçabilité et des certifications.

A. Mise en marché collective

La mise en marché collective, l'un des piliers du modèle agricole au Québec, est un mécanisme utilisé depuis plus de 60 ans visant la vente des produits agricoles dans des conditions et selon des règles efficaces. Il est institué par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et permet aux producteurs agricoles de se regrouper grâce à des plans conjoints²⁷. Il est encadré

²⁷ Les plans conjoints sont des outils à frais partagés utilisés par les agriculteurs d'un même secteur de production leur permettant de réaliser leurs actions collectivement.

par un organisme régulateur, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. La mise en marché collective permet :

- d'établir un rapport économique équitable entre les agriculteurs et les acheteurs (transformateurs, distributeurs, etc.);
- d'améliorer les conditions économiques des producteurs agricoles;
- de viser la parité entre les agriculteurs et de favoriser une commercialisation ordonnée (offre, qualité, transport, prix, promotion, identification des produits, etc.);
- de garantir une stabilité des prix et d'assurer une résilience du secteur agricole en cas de crise.

Par le biais de cet outil, 8,9 G\$ de produits sont mis en marché collectivement, soit près de 90 % de la valeur de la production agricole du Québec²⁸. Ce mécanisme est utile pour assurer à tous les producteurs agricoles des débouchés sur l'ensemble du Québec avec de bons maillages au sein de la chaîne alimentaire (production, transformation et conditionnement, distribution). Pour renforcer les effets bénéfiques de la mise en marché collective et de la vente en circuits courts, et améliorer la résilience du système alimentaire en cas de crise, les régions doivent être pourvues d'infrastructures de proximité (abattoirs, marchés publics, usines de transformation locale, etc.) afin de pouvoir valoriser les productions agricoles dans l'ensemble du Québec. Il faut noter que le phénomène de concentration des entreprises observé en production laitière qui résulte de l'acquisition d'entreprises de petite ou moyenne taille par d'autres entreprises a été fortement limité au Québec, et cela s'explique notamment par la mise en marché collective.

➤ **Gestion de l'offre**

Certains pays comme les États-Unis et les membres de l'Union européenne établissent leurs politiques agricoles principalement selon une approche budgétaire et interviennent par des paiements directs aux producteurs²⁹. Le Canada utilise plutôt la réglementation par la gestion de l'offre. Il s'agit d'un autre outil de mise en marché collective qui a été institué dans les secteurs des volailles, du lait et des œufs.

²⁸ Compilation de la Direction recherches et politiques agricoles de l'UPA, données présentées dans le cadre du rapport annuel UPA 2019.

²⁹ On entend par paiements directs des paiements liés aux superficies cultivées.

On estime que 17 % des revenus du secteur agricole canadien proviennent de produits sous gestion de l'offre³⁰. Cet outil présente des avantages en garantissant une stabilité des prix à la consommation et un prix de revient minimal au producteur pour couvrir ses coûts de production.

B. Accords internationaux et compétitivité

Au fil du temps, des partenariats commerciaux se sont développés dans le cadre d'une mondialisation des échanges. Les pays ont alors mis en place des moyens pour soutenir leurs économies nationales qui peuvent différer d'un endroit à l'autre. L'usage de normes différentes et les écarts de coûts qui y sont associés peuvent alors mener à des gains ou à des pertes de compétitivité.

➤ Brèches successives dans la gestion de l'offre

Au-delà d'un contrôle du prix et des quantités produites, le système de gestion de l'offre permet, par le contrôle des importations, de faire en sorte qu'une bonne partie de la demande soit comblée par les produits nationaux. Or, il apparaît qu'au fil des dernières négociations internationales avec notamment les États-Unis, l'Union européenne et certains pays du Pacifique, les brèches se sont multipliées, faisant perdre plusieurs points de parts de marché aux produits canadiens.

Dans les ententes bilatérales et plurilatérales convenues avec le Canada, les politiques de soutien interne des autres pays, basées sur le versement de subventions, ont été exclues d'emblée des négociations. Pourtant, la gestion de l'offre n'a pas obtenu la même exclusion, même si elle est basée sur le contrôle des frontières, sans participation financière de l'État. Dans ce contexte, le Canada doit s'assurer que les gains en matière d'accès aux marchés internationaux sont équitables. Selon l'importance du soutien accordé par les différents pays, des situations inéquitables sont parfois observées.

➤ Normes canadiennes

Au cours des années, le secteur agroalimentaire du Québec et du Canada s'est doté de diverses normes de certification pour le mode de production, de règles liées à la salubrité des aliments, à la biosécurité et au bien-être animal ainsi que de normes environnementales et de travail, et a mis en place des systèmes de traçabilité.

³⁰ HUGO PRÉVOST, « La gestion de l'offre, c'est quoi au juste? », Radio-Canada, le 28 août 2018, [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1120695/economie-alena-gestion-offre-canada>].

Toutes ces mesures, en plus de créer une charge de travail supplémentaire pour le producteur agricole qui y est assujéti, représentent souvent un accroissement des coûts de production non rémunérés par le marché. De plus, il existe pour certains pays un soutien à la certification biologique qui est en partie pris en charge par le gouvernement, ce qui n'est pas le cas au Canada. Cela peut créer un désavantage pour les producteurs et le développement de l'agriculture biologique. Plusieurs aliments importés sont produits selon des normes qui peuvent se distinguer de celles du Canada. Cette différence peut leur donner un avantage concurrentiel au détriment des produits locaux soumis à de hauts standards de production. À noter que, même au sein du Canada, des normes peuvent parfois être plus sévères dans certaines provinces, créant ainsi une asymétrie dans le commerce interprovincial.

➤ Main-d'œuvre

Le recours à une main-d'œuvre moins coûteuse et l'adoption de lois du travail moins exigeantes dans certains pays rendent également les coûts de production plus bas et permettent de proposer des prix compétitifs pour une partie des aliments importés au Canada. Par exemple, selon une étude de Forest Lavoie conseil publiée en 2017, le taux horaire moyen d'un employé agricole au Mexique était de 0,73 \$ CA, alors qu'il était de 11,25 \$ CA au Québec³¹. On comprend aisément que toute compétitivité devient impossible pour un produit québécois similaire.

C. Achat local

Au Québec, la demande en produits alimentaires représente 48,9 G\$³². Le marché des produits alimentaires québécois se déploie dans plusieurs réseaux de distribution bien distincts, et de nouvelles avenues se créent pour développer l'achat local.

³¹ FOREST LAVOIE CONSEIL, *Étude des impacts d'une hausse du salaire minimum pour le secteur agricole*, 11 juillet 2017, [https://cahrc-ccrha.ca/sites/default/files/files/Labour-Employment/E%CC%81tude-dimpacts-du-salaire-minimum-secteur-agricole_FLC_juillet-2017_1.pdf].

³² MAPAQ, « L'industrie bioalimentaire québécoise résiliente en 2018 », *Bioclips Actualité alimentaire*, vol. 27, n° 18, 21 mai 2019, [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no18.pdf].

➤ Réseaux de distribution

La distribution alimentaire se répartit entre ³³:

- le commerce de détail : grandes chaînes et supermarchés, magasins spécialisés, dépanneurs, etc. (31,2 G\$). Les grandes chaînes d'alimentation captent les deux tiers des ventes des commerces alimentaires. Elles sont généralement approvisionnées par des intermédiaires (commerces de gros qui assurent différentes fonctions, comme le stockage, le transport, le regroupement de produits et le transfert);
- la restauration commerciale : restaurants à service complet, restauration rapide, traiteurs, cantines, cuisines de rue, débits de boissons alcooliques (13,5 G\$);
- le marché institutionnel : services alimentaires des réseaux de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation, des services correctionnels, des services municipaux, des usines, des services de garde, etc. (3,4 G\$);
- les marchés de proximité³⁴ : marchés publics, abonnements aux paniers maraîchers, ventes à la ferme, marchés virtuels, etc. Ces ventes hors réseaux traditionnels étaient de l'ordre de 800 M\$ en 2018, selon les données compilées par le MAPAQ et issues de Statistique Canada.

En 2018, les marchés de proximité représentaient environ 5 % des achats, celui des hôtels, restaurants et institutions plus de 30 % et la vente au détail, approximativement 65 %³⁵.

➤ Achat local

Les dernières années ont vu une augmentation des achats locaux de la part des consommateurs, et les commerçants mettent de plus en plus de l'avant le caractère local comme attribut des produits en vente. En parallèle, un renforcement de l'achat local est observé dans le milieu institutionnel, mais de nombreux obstacles sont encore présents, comme le recours au plus bas soumissionnaire ou l'absence de prise en compte de la distance que les produits auront à parcourir comme critère de sélection. On observe également un manque d'échange, faute de moyens humains, entre les services des achats des institutions et les producteurs afin de faire concorder la demande et l'offre de produits.

³³ *Ibid.*

³⁴ La mise en marché de proximité est une forme comprenant les systèmes de commercialisation favorisant une plus grande proximité entre l'entreprise de production agricole ou de transformation et le consommateur, soit par une proximité relationnelle (au plus un intermédiaire) ou par une proximité géographique (même région administrative ou distance maximale de 150 km entre le lieu de production et le lieu de vente au consommateur).

³⁵ MAPAQ, « L'industrie bioalimentaire québécoise résiliente en 2018 », *Bioclips Actualité alimentaire*, vol. 27, n° 18, 21 mai 2019, [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no18.pdf].

**AU QUÉBEC, CETTE HAUSSE DE L'ACHAT LOCAL
SE TRADUIT EN 2019³⁶, PAR :**



- *près de 300 fermes qui font de l'agriculture soutenue par la communauté (paniers de produits);*
- *5 000 fermes qui réalisent des ventes directement sur le lieu de production;*
- *1 180 fermes qui sont présentes dans les 175 marchés publics réparties dans les régions du Québec.*

Les initiatives en faveur de l'achat local se sont aussi considérablement développées depuis une dizaine d'années à travers des campagnes promotionnelles portées par le gouvernement et le soutien à Aliments du Québec, qui assure l'amélioration et la visibilité de 20 000 produits en épicerie. En 2015, on estimait que 53 % du panier alimentaire des Québécois provenait de fournisseurs du Québec³⁷ (producteurs et transformateurs).

Une des conditions de l'achat local repose sur la traçabilité et l'étiquetage des aliments, afin d'améliorer l'information transmise au consommateur et la visibilité des produits locaux vendus par la grande distribution. Le développement des produits sous indication géographique protégée (IGP) est également un bon moyen de garantir le lien entre un produit et une région en reconnaissant des caractéristiques propres à la région tout en apportant une valeur ajoutée à l'agriculteur.

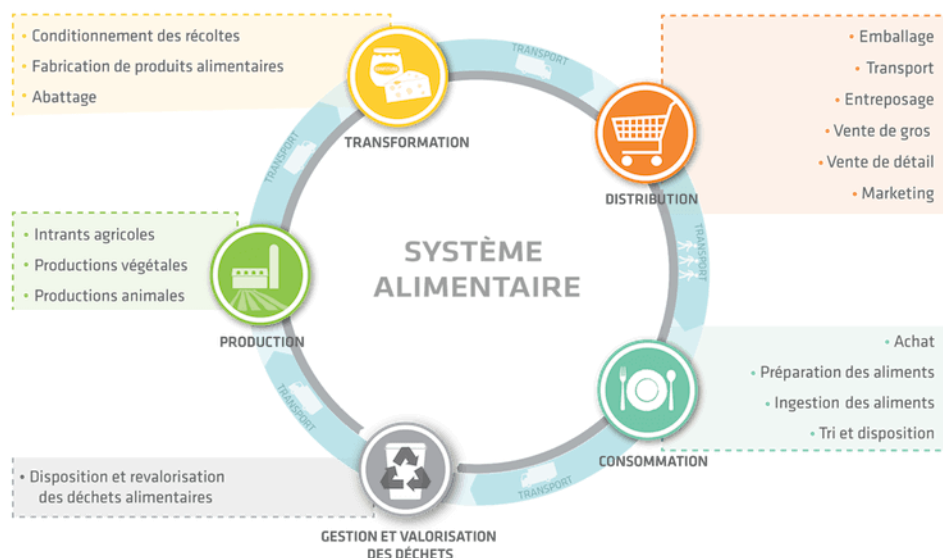
➤ **Systèmes alimentaires durables et communautés nourricières**

Plusieurs communautés et milieux optent pour une approche globale et durable de l'alimentation afin de mieux comprendre les liens et les différentes interactions possibles entre les maillons, tout en y intégrant l'interdépendance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

³⁶ MAPAQ, *Mise en marché de proximité*, [<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite/Pages/Marchedeproximite.aspx>].

³⁷ MAPAQ, *Le bottin – consommation et distribution alimentaires en chiffres*, édition 2017, [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Bottin_consommation_distribution.pdf].

Un système alimentaire durable, au sein d'un territoire donné, se structure généralement autour de cinq volets (voir schéma). Le cas de Montréal avec le Conseil des politiques alimentaires du système alimentaire³⁸ et de celui de Québec avec les systèmes alimentaires territorialisés³⁹, en sont deux illustrations. Plusieurs autres communautés déclinent cette approche englobante en « communauté ou ville nourricière ».



Le système alimentaire durable⁴⁰

Dans une perspective de renforcement du système alimentaire, l'ensemble des démarches préconisent d'abord des actions coordonnées et intersectorielles à l'échelle d'un territoire et visent à améliorer la dynamique locale des acteurs et l'engagement des collectivités territoriales.

D. Infrastructures régionales

Afin que la plupart des produits agricoles puissent être offerts aux consommateurs dans divers lieux de vente, ils doivent suivre une ou plusieurs étapes telles que l'abattage, la transformation, le conditionnement et le transport. Celles-ci dépendent de l'existence d'infrastructures adéquates et de réseaux de transport fiables et performants (routes, rails, voies navigables).

³⁸ Conseil du système alimentaire montréalais, [<https://sam.montrealmetropoleensante.ca/>].

³⁹ Le système alimentaire de Québec, [<https://www.systemealimentairequebec.info/le-systeme-alimentaire-de-quebec>].

⁴⁰ Vivre en ville, Représentation simplifiée du système alimentaire avec activités, [<http://collectivitesviabiles.org/articles/systeme-alimentaire-durable.aspx>]

➤ Abattage

Au Québec, la viande consommée doit avoir transité par un des trois principaux types d'abattoirs :

- Abattoir avec licence fédérale (permis de l'Agence canadienne d'inspection des aliments), relevant de la *Loi sur la salubrité des aliments* et à son règlement (RSAC) : 28 établissements répertoriés au Québec⁴¹. Les viandes issues de ces abattoirs sont sous inspection permanente et continue pour être commercialisées. Elles peuvent être vendues dans la province et hors des frontières provinciales. Certaines chaînes d'alimentation ayant des magasins à travers le Canada exigent que les viandes qu'elles commercialisent proviennent de ce type d'abattoirs;
- Abattoir avec permis provincial (permis du MAPAQ) : 21 établissements⁴² sont dans cette catégorie. Ils sont sous inspection permanente et continue et utilisés pour les viandes commercialisées dans la province seulement;
- Abattoir sous inspection non continue et dit de proximité : 10 établissements⁴³ font partie de cette catégorie. Les éleveurs ont la possibilité de vendre la viande dans des boucheries adjointes à l'abattoir ou pour consommation personnelle.

En raison de la répartition géographique des abattoirs et du fait que certains soient consacrés à une espèce animale, les éleveurs doivent parfois parcourir de très grandes distances pour faire abattre leurs animaux. Cela engendre des coûts importants, augmente le risque de stress chez les animaux et complexifie la mise en marché dans les régions mal desservies en abattoirs. La concentration des abattoirs au cours de la dernière décennie a contribué à réduire la diversité de viandes disponibles, car les productions comme le gibier ou certaines volailles peinent à trouver des créneaux dans les abattoirs pour des volumes moins importants. Des projets pilotes comme celui du Petit abattoir pour l'abattage de volailles à la ferme démontrent que de nouvelles avenues sont en train de s'ouvrir.

➤ Transformation alimentaire

Environ 70 % de la production agricole est transformée par les entreprises du Québec. La transformation alimentaire représente le premier employeur du secteur manufacturier québécois.

⁴¹ AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS, [<https://www.inspection.gc.ca/active/scripts/meavia/reglist/regresults.asp?lang=f>].

⁴² MAPAQ, *Liste des établissements sous permis*, [<https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/index.cfm?CFID=490207&CFTOKEN=42890538&&>].

⁴³ *Ibid.*

Environ 70 % des revenus de la transformation sont réalisés dans la grande région de Montréal⁴⁴, avec une vingtaine d'entreprises qui fournissent les deux tiers du marché bioalimentaire⁴⁵.

➤ Distribution des aliments et déserts alimentaires

La distribution est un enjeu majeur dans la province du fait de la grandeur du Québec, de la répartition des populations sur le territoire ainsi que de divers freins socio-économiques et urbains. La disponibilité des produits n'est donc pas égale partout. Certains secteurs géographiques et segments de la population n'ont pas accès à tous les aliments nécessaires ou souhaités. Dans certains cas, il est question de désert alimentaire.

La notion de désert alimentaire fait référence à l'accessibilité limitée aux épiceries, aux supermarchés, aux dépanneurs et aux restaurants, ou à un secteur où les habitants ont un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation et sont défavorisés sur le plan socio-économique.

En 2013, 13,1 % des Québécois résidant dans des zones rurales et près de 3,9 % de la population résidant dans des zones urbaines habitent dans un secteur qualifié de désert alimentaire⁴⁶.

E. Étiquetage

La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* se base sur les normes internationales établies par le *Codex Alimentarius* de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cette loi exige un suivi rigoureux des produits alimentaires du fournisseur au client et permet de protéger la santé des consommateurs. En parallèle, les exigences légales de traçabilité et de certification garantissent l'origine et la composition des produits.

➤ Traçabilité

La traçabilité est un outil permettant d'améliorer la rapidité d'intervention dans les cas d'urgences sanitaires, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et animale et de limiter les répercussions économiques négatives d'une crise sanitaire sur le secteur agroalimentaire.

⁴⁴ MAPAQ 2016, compilation par la Coopérative de solidarité carbone.

⁴⁵ MAPAQ, « L'industrie bioalimentaire québécoise résiliente en 2018 », *Bioclips Actualité alimentaire*, vol. 27, n° 18, 21 mai 2019, [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no18.pdf].

⁴⁶ Institut national de santé publique du Québec, 2013, compilé par Coopérative de solidarité Carbone.

Au Canada, l'entrée en vigueur du RSAC oblige désormais toute entreprise alimentaire à détenir un plan de contrôle et à donner des numéros de lots aux produits qu'elle met en marché, qu'ils s'agissent de produits locaux ou importés, afin d'en retracer plus facilement les déplacements. Ce règlement s'applique aux aliments et aux ingrédients destinés à l'alimentation humaine qui sont importés, exportés ou vendus sur le marché interprovincial. Il vise aussi l'abattage des animaux pour l'alimentation humaine.

L'implantation et le développement du système de traçabilité sont financés par le MAPAQ. L'organisme Agri-Traçabilité Québec gère le système de traçabilité dans les secteurs bovin, ovin et porcin et celui des cervidés d'élevage, de la ferme à l'abattoir. Des projets pilotes dans les productions horticoles ont également été menés. Seul le secteur des œufs au Québec a une traçabilité de la ferme à la table. Chaque œuf est identifié par un code fournissant des informations sur sa provenance (province et poulailler), le lieu où il a été lavé, miré, classé et emballé ainsi que la date de péremption sous la mention « meilleur avant ».

➤ Provenance et ingrédients

Le RSAC régit aussi l'obligation d'indication de l'origine de certains produits alimentaires, notamment le miel et les produits de l'érable, les fruits et légumes frais préemballés, les produits laitiers, les œufs, les poissons et certains produits de viande importés.

Pour les produits transformés, seuls ceux qui sont entièrement importés doivent comporter de l'information sur leur provenance. Lorsque les ingrédients sont d'origine canadienne ou ont été importés et transformés au Canada, seule l'adresse de la personne responsable du produit final doit figurer sur les produits.

- Allégation « Produit du Canada » : si 98 % des ingrédients d'un produit sont d'origine canadienne;
- Allégation « Fabriqué au Canada » : si les principales étapes de fabrication sont réalisées au Canada.

Au Québec, le *Règlement sur l'indication de l'origine des fruits et légumes frais* impose l'indication de la provenance des produits, qu'ils soient préemballés ou en vrac, et ce, même dans les marchés publics. Cependant, il y a peu de contrôles pour veiller au respect de cette obligation.

➤ **Certification et image de marque (biologique, Aliments du Québec, etc.)**

L'utilisation du mot « biologique », des termes dérivés « biodynamique » et « organique » et du diminutif « bio » est protégée par la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. Elle stipule que le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants est responsable de l'accréditation des organismes de certification qui mènent les audits de surveillance des entreprises pour valider le respect des normes de production inscrites au cahier des charges.

Comme mentionné plus haut, le développement des produits sous IGP est un autre moyen de garantir la qualité du produit et d'éviter la délocalisation des productions par le respect d'un cahier des charges précis dans une aire géographique délimitée.

On note une méconnaissance du public sur les garanties qu'apportent les différentes certifications ainsi que les images de marque (Aliments du Québec) et le fait que les producteurs, les transformateurs et les distributeurs sont soumis à des audits par un organisme indépendant.



Privilégier les aliments du Québec



Thème 3 : Privilégier les aliments du Québec

Consommation et attentes sociétales

Au Québec, les agriculteurs offrent des produits soumis aux exigences croissantes de leurs concitoyens. Continuer à produire sous ces conditions exige que les choix concernant les achats, institutionnels et individuels, soient dirigés vers les produits d'ici avec des prix permettant aux agriculteurs de vivre de leur métier.

Le choix porté par les consommateurs pour les aliments locaux dépend de plusieurs facteurs, notamment la qualité, la disponibilité et le prix, mais également le niveau de sensibilisation du grand public, la littératie alimentaire des jeunes et de leurs familles, l'engagement citoyen et l'accès économique aux produits.

A. Le rôle des institutions

➤ Politiques d'achats

Dans différents accords de commerce auxquels adhère le Canada, les produits agricoles et alimentaires sont considérés comme de simples marchandises. Certains de ces accords limitent les possibilités pour les divers paliers de gouvernement de favoriser les produits locaux dans l'offre alimentaire institutionnelle. Lorsqu'un gouvernement fait un appel d'offres pour l'approvisionnement de ses institutions, comme les hôpitaux, des règles d'adjudication des contrats l'obligeront à choisir le fournisseur qui répond aux critères établis, même si ce dernier se situe à l'extérieur du pays.

➤ Pertes alimentaires

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, le tiers des aliments produits chaque année dans le monde pour la consommation humaine, soit environ 1,3 milliard de tonnes, est perdu ou gaspillé. Au Canada, jusqu'à 40 % de la nourriture produite est perdue ou gaspillée et de cette part, 30 % ne se rendent même pas sur les tablettes et 47 % sont jetés par le consommateur⁴⁷.

⁴⁷ ÉQUITERRE, *Gaspiillage alimentaire : non merci!*, [<https://www.equiterre.org/geste/gaspiillage-alimentaire-non-merci>].

L'industrie agroalimentaire et les consommateurs ont un rôle à jouer, en améliorant leurs pratiques, leur littératie alimentaire et leurs compétences culinaires. Quelques grandes chaînes de supermarchés font des efforts pour réduire le gaspillage alimentaire. La banque alimentaire Moisson Montréal, par exemple, a développé un projet pilote avec Loblaws pour redistribuer et valoriser les invendus (fruits et légumes moches, viandes, etc.). La formule s'est étendue et ainsi, d'autres banques alimentaires du Québec reçoivent des denrées d'autres chaînes.

Par ailleurs, les abonnements aux paniers maraîchers sont également un moyen de réduire le gaspillage, car les consommateurs sont engagés envers une ferme pour une saison, ce qui permet de planifier les plantations et les récoltes en fonction d'une demande connue à l'avance.

➤ **Disponibilité des produits**

Les contrats gouvernementaux sont souvent octroyés aux fournisseurs répondant à la demande d'un volume important d'un produit à un prix respectant les critères établis. Le 1^{er} juin 2020, le Centre d'acquisitions gouvernementales a vu le jour et est responsable des achats regroupés de l'ensemble des ministères et des organismes incluant les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

Certains producteurs étudient des possibilités de mutualiser des ressources (ex. : cuisine de transformation primaire pour prédécouper et surgeler). Toutefois, des contraintes particulières sont à considérer pour l'approvisionnement des institutions comme pouvoir proposer une livraison plusieurs fois par semaine selon des spécifications (aliments précoupés, préportionnés, produits calibrés), assurer un minimum de volume ou d'assortiment ou être capable de fournir des produits sur une période relativement longue à des prix compétitifs. Ces considérations nécessitent des investissements supplémentaires qui peuvent restreindre l'accès des plus petits producteurs locaux à ces réseaux.

B. Le rôle des citoyens

L'achat et la consommation reviennent à faire des choix entre plusieurs paramètres (provenance des aliments, informations nutritionnelles, état du produit, prix, etc.). Le prix le plus bas demeure le principal motif derrière l'achat d'un aliment.

Selon une étude menée au printemps 2020 par Léger en collaboration avec M. Jacques Nantel, professeur émérite, les consommateurs ne sont pas prêts à payer un prix plus élevé de 5 %⁴⁸ pour un produit local comparativement à un produit en provenance de l'extérieur.

Toutefois, avec la crise de la COVID-19 et la crise climatique qui s'amplifie, les citoyens se questionnent sur l'implication de l'achat local. Il est important de pouvoir répondre à cette demande grandissante afin d'aider le consommateur à faire un choix qui tient compte de la provenance des aliments, de leur mode de production et de leur impact environnemental et social, et ce, quel que soit le circuit de commercialisation.

Néanmoins, il demeure difficile de savoir ce que contiennent les produits transformés et, dans certains cas, de connaître la provenance des fruits et légumes. Dans d'autres cas, les produits du Québec ne sont tout simplement pas offerts sur les tablettes ou sur le menu. Parfois, le prix représente un réel obstacle à l'attractivité des produits québécois.

➤ **Gaspillage alimentaire**

Il est estimé qu'un foyer québécois produit en moyenne 194 kg de résidus de table, ce qui équivaut, en moyenne, à 771 \$ de nourriture jetée par an, une somme 2,5 fois plus importante que celle du citoyen américain.

⁴⁸ *Achat local : l'engouement des Québécois ne s'est pas concrétisé*, le 26 juin 2020, [<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/bien-entendu/segments/chronique/186696/achat-local-engouement-quebecois-pas-concretise-leger>].

Le dialogue est ouvert



Nous remercions à l'avance les membres des panels de citoyens et de producteurs de contribuer à la proposition de solutions afin d'atteindre cette cible stratégique commune d'autonomie alimentaire.

Comme nous l'avons vu, l'autonomie alimentaire du Québec est un objectif qui requiert la collaboration et l'engagement de plusieurs acteurs. Par conséquent, selon quels termes et quelles conditions sommes-nous prêts, comme citoyens et producteurs québécois, à l'imaginer et le porter tous ensemble?

Annexes

Annexe 1

Portrait global du territoire agricole au Québec en 2016

POPULATION	
Rurale	1 592 050 (19,5 %)
Urbaine	6 572 311 (80,5 %)
Total	8 164 361
TERRITOIRE (hectares)	
Surface agricole cultivée	3 277 957 (2,4 %)
Total	135 662 525
FERMES	
Nombre	28 154
Hectare moyen par ferme	113,35 ha
Emplois	12 %

Source : Recensement de l'agriculture 2016.

Annexe 2

Évolution des retombées de l'industrie agroalimentaire (dépenses d'exploitation) et comparaison avec l'ensemble de l'économie, période 2007-2017

	2007	2017	Écart 2007-2017 (%)
Emplois¹			
Industrie agroalimentaire (<i>ETC – retombées totales</i>)	174 285	215 393	+23,6 %
Ensemble de l'économie (<i>emplois</i>)	3 839 200	4 223 300	+10,0 %
PIB (M\$, dollars constants de 2017)			
Industrie agroalimentaire (<i>retombées totales</i>)	15 154	21 118	+39,4 %
Ensemble de l'économie	357 903	413 497	+15,5 %
Exportations internationales (M\$)			
Produits agroalimentaires	3 900,9	8 183,0	+109,8 %
Ensemble de l'économie (<i>tous les produits exportés</i>)	67 154,4	83 195,3	+23,9 %

Note 1 : La comparaison de ces deux statistiques doit être faite avec prudence puisque ces deux statistiques ont des définitions différentes, à savoir des équivalents temps complet et des emplois.

Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Institut de la statistique du Québec, MAPAQ, Statistique Canada, ÉcoTec consultants et ÉcoRessources consultants 2018.

Annexe 3

L'engagement en agroenvironnement depuis 1994

Depuis 1994, les efforts des producteurs agricoles en agroenvironnement ont permis le développement de stratégies et le déploiement de nombreuses actions concertées et cohérentes à travers le Québec.

Voici un bref survol des principaux jalons de cet engagement.

En 1994, l'UPA adopte une première stratégie agroenvironnementale qui sera bonifiée en 1996. Celle-ci visait la concertation avec les partenaires, le développement d'une expertise technique en agroenvironnement et la sensibilisation des producteurs.

➤ Entre 1997 et 2007, plusieurs initiatives prennent forme et se déploient, dont les suivantes :

- La réalisation du portrait agroenvironnemental auprès de 18 000 fermes en 1997, en 2003 et en 2007. Celui-ci est une initiative concertée du MAPAQ, de l'UPA et d'AAC. Il vise à documenter et à suivre l'évolution des pratiques environnementales des fermes du Québec pour les périodes s'échelonnant de 1998 à 2007 et de 2003 et 2007, et ce, à partir d'une comparaison de 40 indicateurs agroenvironnementaux;
- Le développement d'un réseau de services-conseils en agroenvironnement. Plus de 75 clubs-conseils sont créés avec des agents et des répondants dans chacune des régions agricoles

pour réaliser et animer des activités et des projets en agroenvironnement. Aujourd'hui, ce réseau regroupe 8 000 producteurs membres à travers le Québec;

- L'élaboration de trois guides de bonnes pratiques pour les productions porcine, bovine et de grandes cultures;
 - Un partenariat entre la Fondation de la faune et l'UPA qui permettra la mise en œuvre de 10 projets de restauration de petits bassins versants agricoles.
- De 2007 à 2010, le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse, réalisé par le MAPAQ, le MELCC (antérieurement appelé ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) et l'UPA, est adopté. L'objectif général de ce plan était de s'engager dans une nouvelle démarche de partenariat par la réalisation d'actions concrètes conduisant à des améliorations mesurables en matière d'agroenvironnement et de cohabitation harmonieuse.

Le Plan repose sur une vision commune des enjeux prioritaires et une coordination des efforts afin d'optimiser les gains environnementaux et visait la réalisation d'actions sur le terrain à l'échelle de petits bassins versants où les agricultrices et les agriculteurs sont au cœur de l'action avec les intervenants du milieu. Cinq chantiers y étaient priorisés : la qualité de l'eau, la réduction de l'usage des pesticides, la biodiversité, les changements climatiques et l'efficacité énergétique ainsi que la cohabitation harmonieuse et la valorisation des efforts agroenvironnementaux.

- De 2017 à 2020, le projet Agriclimat⁴⁹, piloté par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec et financé par le programme Action-Climat Québec du MELCC, s'étend sur 10 régions du Québec.

Ce projet vise à assurer la résilience et la concurrence des fermes du Québec en renforçant leur capacité d'intégrer les perspectives des changements climatiques dans leurs grandes décisions d'affaires, et ce, en assurant le développement durable de l'agriculture.

- En 2019, l'UPA lance une réflexion sur une stratégie agroenvironnementale renouvelée sur un horizon de 10 ans, le Plan vert agricole 2019-2030. Celui-ci se structure autour de trois grands chantiers :
- La consolidation des actions entreprises en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, de biodiversité et d'usage judicieux des pesticides;
 - L'innovation dans des domaines émergents, dont la réduction des GES et des énergies fossiles et l'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que l'adaptation aux changements climatiques;

⁴⁹ AGRICLIMAT, *Le projet*, [<https://agriclimat.ca/le-projet/>].

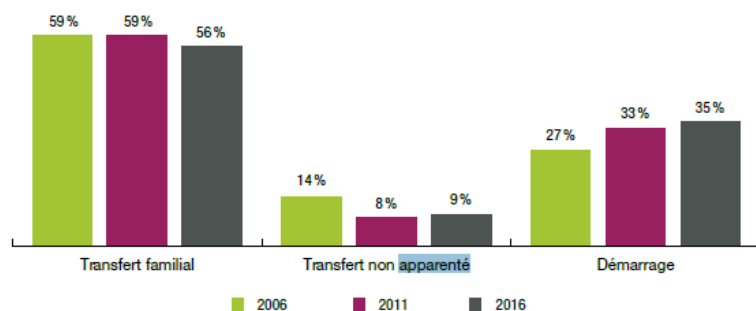
- La collaboration entre les partenaires engagés (producteurs, intervenants, institutions, organismes et grand public) dans le développement durable de l'agriculture québécoise.

Afin de préciser les cibles, les indicateurs et les impacts souhaités sur 10 ans, l'UPA, en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais, organise en octobre 2019 le Sommet agroenvironnemental — Agriculture, nature et communauté, auquel participeront chercheurs, intervenants, institutions et producteurs.

Le Sommet agroenvironnemental et le Plan vert agricole auront permis de mettre en valeur les nombreux efforts ainsi que les engagements des producteurs agricoles et des chercheurs en agroenvironnement et de réitérer l'importance d'une démarche agroenvironnementale réfléchie, cohérente et claire sur un horizon réaliste de 10 ans.

Annexe 4

Établissement de la relève agricole en 2006, 2011 et 2016⁵⁰



Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2006, 2011 et 2016.

⁵⁰ MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie, 2006, 2011 et 2016.